

Approche médicale et éthique de la GPA

Jean-François Guérin

Professeur émérite à la faculté de médecine Lyon Est

La GPA pour quelles indications médicales?

- Absence congénitale d'utérus (syndrome de Rokitansky)
Environ 70-80 naissances en France (1/4500 naissances de filles)
Origine génétique probable mais gènes pas encore identifiés.
A noter : les ovaires sont fonctionnels
- Malformations utérines congénitales majeures incorrigibles par la chirurgie
- Ablation de l'utérus (hystérectomie) pour raisons médicales (cancer, fibrome, complications obstétricales)

Remarque : ne sont envisagées en France et en Europe que les indications médicales de la GPA;
aux USA, dans certains états, la GPA peut être pratiquée pour des indications non médicales (sociétales)

La GPA et parentalité : la GPA privilégie le lien « génétique »

- Situation d'un couple hétérosexuel : le principe de la GPA est de pratiquer une FIV avec les gamètes du couple, puis de transférer un embryon dans l'utérus d'une femme « receveuse » (*surrogate mother : mère de substitution* à la différence de la *mère d'intention*)
- La GPA privilégie ainsi le lien génétique au détriment de la gestation (certes impossible), et de la situation d'adoption
- Parallèle intéressant avec le don d'embryon (l'enfant n'aura aucun lien génétique avec le couple, mais la femme portera l'enfant et accouchera)

Les arguments en faveur de la GPA

- D'ordre compassionnel :
 - Trompes imperméables ou détruites : possibilité de FIV
 - Ovaires absents ou infonctionnels : possibilité de FIV avec don d'ovocytes, ou d'accueil d'embryon
 - Pourquoi une femme sans utérus ne peut-elle avoir accès à la maternité ?



compassion et éthique sont 2 concepts qui ne doivent pas être confondus

- L'autonomie et la liberté de la personne
 - Pourquoi refuser à une femme le choix de porter un enfant pour autrui?
 - Pourquoi le corps reproductif serait exclu de l'autonomie morale, au nom d'un principe que la grossesse est un acte à part, en relation avec une sacralisation de la maternité ?

Les arguments pour s'opposer à la GPA

- Quel devenir pour l'enfant en cas de malformation découverte en cours de grossesse, si les parents d'intention demandent une IMG et si la mère porteuse s'y refuse?
- Choix contraint : Les femmes qui se proposent pour une GPA ne sont pas forcément désireuses de porter un enfant pour autrui, mais le propose dans un contexte de forte contrainte économique
- Création de liens d'attachement et d'investissement du fœtus au cours de la grossesse, rendant douloureuse la séparation à la naissance
- Ou au contraire : une absence d'attachement pourrait-elle avoir des conséquence sur le développement du fœtus?
- Perturbation de la famille (enfants, conjoint) de la gestatrice
- **Indisponibilité du corps humain : Instrumentalisation du corps de la femme**

Conclusion

- L'absence d'utérus fonctionnel peut être d'origine congénitale ou acquise
- Le recours à la GPA questionne le concept de parentalité
- Il existe des arguments éthiques
 - en faveur de la GPA (aspects compassionnels, autonomie de la femme qui choisit de porter un enfant pour autrui)
 - en sa défaveur (choix contraint, sur ou sous investissement par la gestatrice de l'enfant à naître, et surtout : instrumentalisation et marchandisation du corps de la femme)
- Pour que la procédure de GPA devienne « éthique », certaines conditions doivent être remplies, en particulier :
 - un consentement réellement libre
 - Une absence d'exploitation sur les plans économique et psychologique